



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 01099

Numéro SIREN : 353 690 076

Nom ou dénomination : TELEVISION VIDEO SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2015 sous le numéro de dépôt 12704

T.V.S.
22, Boulevard Rodin
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Tél. : 01.45.29.39.29
Fax : 01.45.29.39.10



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE REUNIE EXTRAORDINAIRE
DU 18 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, et le 18 décembre à 10 heures 30,

Les associés de la Société dénommée "**TELEVISION VIDEO SERVICES**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 € divisé en 500 parts de 200 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, sur convocation faite par la gérance, conformément à la loi et aux statuts.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

David FRILLEY

Arnaud FRILLEY

Marc GIACOBBI

C T M, représenté par Monsieur Pierre FRILLEY

Soit AU TOTAL

PROPRIETAIRES DE

190 parts

190 parts

75 parts

45 parts

500 PARTS

La majorité des associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par Monsieur David FRILLEY, co-gérant.

L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des convocations ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant
- Pouvoirs en vue des formalités

Lecture est donnée du rapport de gestion.

na
AF
S

Différentes observations sont échangées entre les membres de l'assemblée et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris acte de la démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant notifiée au cours du 3^{ème} trimestre 2014, la collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide de nommer pour la durée des mandats restant à courir :

- AUDITEC, 21 bd Poissonnière 75009 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.
- FIDECI, 112 bd Henri Berbusse 78800 Maillan en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à MAZARS UNICONSEILS 2 rue des Bourets 92150 SURESNES à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président remercie les associés et déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés après lecture.

David FRILLEY		Marc GIACOBBI	
Arnaud FRILLEY		CTM représentée par Monsieur Pierre FRILLEY	

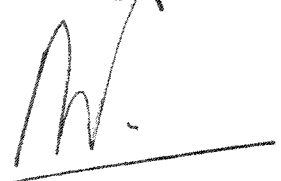

TELEVISION VIDEO SERVICES
SARL au capital de 100.000 euros
Siège social : 22 bd Rodin
92130 Issy-Les-Moulineaux
RCS Nanterre n° 353.690.076

**AVENANT AU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE
GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
LE 18 DECEMBRE 2014**

Il y a lieu de préciser dans la 1^{ère} résolution, les commissaires aux comptes partants :

- AUDITEC, 21 bd Poissonnière 75009 Paris, nommé en qualité de Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de B. CONSULTING
- FIDECI, 112 bd Henri Barbusse 78800 HOUILLES, nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de AUDIT GESTION ANALYSE EXPERTISE

Le 13/04/2015

David FRILLEY			
Arnaud FRILLEY		C T M représentée par Monsieur Pierre FRILLEY	